



## Communiqué de presse

Luxembourg, le 13 septembre 2018

### **L'utilisation des fonds relevant de la cohésion ne doit pas devenir une fin en soi, estime la Cour des comptes européenne**

Selon un nouveau rapport publié par la Cour des comptes européenne, la Commission européenne et les États membres devraient utiliser plus efficacement les fonds relevant de la cohésion. D'après les auditeurs, en raison des retards enregistrés dans la finalisation du cadre juridique et de la lenteur de la mise en œuvre des plans de dépenses, les pouvoirs publics nationaux se retrouvent sous pression pour utiliser les fonds rapidement, parfois au détriment de la performance. La Commission a tardé à réagir aux difficultés rencontrées pour dépenser les fonds dans certains programmes. Ses mesures ainsi que celles prises par les États membres ont toutefois eu un impact positif sur l'absorption.

Les fonds relevant de la cohésion sont alloués d'avance aux États membres pour une période de sept ans et mis à leur disposition sous la forme de dotations budgétaires annuelles qui doivent être utilisées dans un délai bien défini. Les auditeurs ont examiné les dépenses de la période 2007-2013, ainsi que les actions entreprises par les États membres, avec le soutien de la Commission, pour accroître l'absorption des fonds lorsque des problèmes étaient relevés. Au cours de cette période, le montant global des fonds destinés aux 28 États membres s'est élevé à 346 milliards d'euros. Ils ont également comparé l'évolution des dépenses avec celles des périodes 2000-2006 et 2014-2020 et se sont rendus dans quatre États membres: la République tchèque, la Hongrie, l'Italie et la Roumanie.

Les auditeurs ont constaté que, tant pour la période 2007-2013 que pour celle allant de 2014 à 2020, l'adoption tardive du cadre juridique a entraîné un retard au niveau des programmes opérationnels. En ce qui concerne la période 2007-2013, l'adoption de la plupart de ces programmes n'est intervenue que douze mois après le début de la période de programmation, ce qui a eu des répercussions inévitables sur les dépenses.

Les auditeurs estiment que si le démarrage fut lent pour la période 2007-2013, il l'a été encore davantage pour celle allant de 2014 à 2020. En outre, en raison du chevauchement des périodes

*L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne.*

*Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site [www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu).*

## **ECA Press**

**Mark Rogerson – Porte-parole**

**T: (+352) 4398 47063**

**M: (+352) 691 55 30 63**

**Damijan Fišer – Attaché de presse**

**T: (+352) 4398 45410**

**M: (+352) 621 55 22 24**

**12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg**

**E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu)**

**@EUAuditors**

**[eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)**

de programmation, les États membres en étaient encore à dépenser des fonds de la période écoulée alors que les nouveaux programmes avaient été lancés.

*«Il faut absolument éviter d'en arriver à des situations où des sommes importantes doivent être dépensées précipitamment à la fin d'une période de programmation, parce que l'utilisation de ces ressources risque de ne pas être optimale. L'utilisation des fonds devient alors une fin en soi plutôt qu'un moyen d'atteindre les objectifs des interventions», a déclaré M. Henri Grethen, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport.*

Au cours de la période 2007-2013, la Commission a bel et bien suivi l'absorption des fonds, c'est-à-dire la mesure dans laquelle ils ont été utilisés par les États membres. Mais ce n'est que vers la fin de 2014 qu'elle a mis en place un groupe de travail pour assister les États membres qui rencontraient des difficultés à dépenser les fonds dans certains programmes. Le soutien apporté par ce groupe de travail ainsi que les actions entreprises par les États membres se sont traduits par une nette hausse des dépenses au début de l'année 2018, puisque les paiements ont atteint 97,2 % des dotations budgétaires. Fin 2017, 4,4 milliards d'euros étaient toujours inutilisés. La Commission n'a pas encore clôturé la période 2007-2013, et la valeur totale des paiements et des fonds non dépensés reste à déterminer.

Afin d'améliorer la manière dont les fonds sont absorbés, les États membres ont remanié les programmes, scindé les projets en phases et utilisé des fonds de l'UE pour cofinancer des projets bénéficiant déjà d'un financement national. Toutefois, les auditeurs jugent que certaines de ces mesures étaient essentiellement centrées sur l'utilisation des fonds et le respect des règles plutôt que sur les résultats, et que les remaniements fréquents des programmes mettent en question la qualité des analyses sous-tendant le processus de programmation. En outre, la Commission ne dispose pas d'une vue d'ensemble des mesures prises et en ignore l'impact, parce que les informations fournies par les États membres ne sont pas suffisantes et que les obligations de rendre compte imposées à ces derniers sont limitées.

La Cour des comptes européenne recommande à la Commission européenne:

- de proposer aux autorités législatives un calendrier pour garantir que la mise en œuvre peut être lancée dès le début de la période de programmation;
- de veiller à ce que la révision des programmes opérationnels se fonde sur une évaluation rigoureuse et complète, et vise à améliorer les résultats;
- d'assurer un suivi de l'absorption, de déceler si celle-ci est lente ou rapide, et d'évaluer l'impact des mesures;
- de veiller à ce que l'accent soit mis sur l'obtention de bons résultats.

### **Remarques à l'intention des journalistes**

La politique de cohésion vise à réduire les déséquilibres de développement qui existent entre les différentes régions de l'Union européenne. Elle représente environ un tiers du budget de l'UE. À prix courants, cela correspond environ à 261 milliards d'euros pour la période de programmation 2000-2006, 346 milliards d'euros pour la période 2007-2013 et 365 milliards d'euros pour la période 2014-2020. Le financement est assuré par l'intermédiaire du Fonds européen de développement régional, du Fonds social européen et du Fonds de cohésion.

Le rapport spécial n° 17/2018, «Les actions engagées par la Commission et les États membres dans les dernières années des programmes de la période 2007-2013 visaient bien à améliorer l'absorption, mais n'étaient pas suffisamment centrées sur les résultats» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site web de la Cour ([eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)).

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées, telles que les parlements nationaux, des acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile. La grande majorité des recommandations formulées dans nos rapports sont mises en œuvre. Le niveau élevé d'acceptation de ces recommandations témoigne de l'utilité de nos travaux pour les citoyens de l'UE.